



RENTÉE SCOLAIRE 2022-2023

Sommaire

ADMINISTRATION Direction Services Administratifs Responsables Classes Gestionnaire Appartement	1
FONCTIONNEMENT	
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS Facturation Bourses Modalités de règlement Changement de coordonnées Certificats de scolarité	2
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES Affiliation Sécurité Sociale Bulletins trimestriels Fournitures scolaires	3
RENSEIGNEMENTS APPARTEMENT Aménagement Assurance Appartement Règlement Résidence Résiliation	4

ADMINISTRATION

05.65.81.25.10

DIRECTION

Carine GARDES

Directrice

carine.gardes@cneap.fr

Alexandre MARTY

Directeur Adjoint

Alexandre.marty@cneap.fr

SERVICES

ADMINISTRATIFS

Heures d'ouverture
8 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 30

Guylaine FROMENT

Secrétariat

monteils@cneap.fr

Audrey LAQUERBE

Comptabilité

audrey.laquerbe@cneap.fr

RESPONSABLES CLASSES

Coordinateurs filière ACSE

François DUMONT

francois.dumont@cneap.fr

BTS 1 ACSE

Julien LACOSTE

julien.lacoste@cneap.fr

BTS 2 ACSE

Coordinateurs filière TC

Vincent VERHAEGHE

vincent.verhaeghe@cneap.fr

BTS 1 T.C.

Benoît TREMOLET

benoit.tremolet@cneap.fr

BTS 2 T.C.

GESTIONNAIRE DES APPARTEMENTS

Benoît TREMOLET

benoit.tremolet@cneap.fr

FONCTIONNEMENT

Les étudiants en BTS entrent dans le cycle supérieur tout en conservant le rythme Lycée.
Ceci se traduit par :

→ **L'obligation de présence** en cours et la justification des absences.

Un règlement des études est élaboré avec les étudiants à la rentrée.

→ **L'autonomie du jeune** hors des heures de cours :

* dans son travail (il n'y a plus d'études surveillées),

* dans le respect du règlement intérieur de la résidence qui devra être lu et signé par l'étudiant et son représentant légal.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

FACTURATION (Rappel)	Frais d'études		1 305 € / an
	Scolarité Prise en charge accident du travail MSA Forfait photocopies		1 180 € / an 45 € / an 80 € / an
	Option : Moto ou Equitation		nous consulter
Hébergement	Appartement : loyer par étudiant		Studio 3 050 € / an
	Possibilité d'ALS		Chambre 1 950 € / an
Autre	Restauration Achat de carnets de 10 à 20 tickets 6,20 € / repas (tarif 2021-2022)		
Suppléments	Non compris les coûts liés aux déplacements extérieurs (transports, hébergement et nourritures lors des voyages d'études ou des examens)		

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

**Nous vous proposons d'étaler ces frais sur 10 mois
(de septembre à juin)**

L'établissement a opté pour le **prélèvement automatique** le **10 de chaque mois**.
Ci-joints à signer et à retourner le **Contrat Financier + Mandat de prélèvement**.

Le **montant mensuel** sera :

Scolarité	130 €	
Loyer appartement	305 € pour studio	ou 195 € pour chambre



En septembre, la **facture annuelle** unique (scolarité + hébergement – acompte de rentrée) sera éditée.

BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La demande de bourses se fait directement au CROUS de Toulouse.

Les bourses seront **versées directement** sur le compte de l'**étudiant** tous les 10 du mois.

Elles sont calculées, **chaque année**, en fonction des points de charges (nb de km et nb d'enfants) et des revenus des parents pour cette année : **avis d'imposition 2022 sur salaires 2021**.

Montant de la bourse 2022-2023 (nouveaux montants fixés en août)	Echelon 0 bis	1 ^{er} échelon	2 ^{ème} échelon	3 ^{ème} échelon	4 ^{ème} échelon	5 ^{ème} échelon	6 ^{ème} échelon	7 ^{ème} échelon
	1 042 €	1 724 €	2 597 €	3 325 €	4 055 €	4 656 €	4 938 €	5 736 €

CHANGEMENT DE COORDONNÉES

Toute modification en cours d'année devra être notifiée par écrit : adresse, téléphone, mail, situation familiale, départ en cours d'année.

**Tout départ en cours d'année scolaire ne sera pris en compte qu'à réception d'une lettre de démission.
Sans écrit, les mensualités continueront d'être dues (voir contrat financier).**

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Le jour de la rentrée, un certificat sera à télécharger sur le compte de la famille sur ECOLE DIRECTE.

Aucun certificat de scolarité ne sera délivré avant la date de la rentrée scolaire.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Régime obligatoire d'Assurance Maladie

Se connecter sur le site : www.ameli.fr
Rubrique : **Étudiant**

Vous poursuivez des études dans l'enseignement supérieur ?
Tout savoir sur votre protection maladie, les modalités d'un bon remboursement de vos soins et vos interlocuteurs.

Lire les différentes rubriques.

The screenshot shows the ameli.fr website interface. At the top, there's a navigation bar with 'ASSURÉ', 'PROFESSIONNEL DE SANTÉ', and 'ENTREPRISE'. Below it, the 'ameli.fr pour les assurés' logo is visible. A search bar and a 'VOTRE CAISSE' dropdown menu are also present. The main content area is titled 'Étudiant : votre prise en charge' and includes a sidebar with a list of topics: 'Votre situation', 'Votre protection sociale', 'Votre couverture complémentaire', 'Vous exercez une activité en parallèle de vos études', 'Vous êtes étudiant en alternance', 'Vous avez fait une année de césure', and 'Vous terminez ou arrêtez vos études en 2020'. The main text area provides information about starting or continuing studies in higher education and mentions the date '25 mars 2021'. There are also two expandable sections under 'VOTRE SITUATION'.

Pour la prochaine rentrée

Exonération de la cotisation au régime Sécurité Sociale Étudiant.

La CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus), les étudiants inscrits en lycée (BTS) ne sont pas concernés.

BULLETINS TRIMESTRIELS

Les bulletins trimestriels sont transmis sur **ECOLE DIRECTE** aux familles qui doivent les conserver **impérativement**

Procédure d'accès aux notes et au cahier de textes :

Pour les parents (Accès aux notes et au cahier de textes) : Début septembre, seront transmis une **procédure**, un **identifiant** et un **mot de passe (personnel à chaque parent et à ne pas communiquer)** afin de vous permettre d'accéder au site **ECOLE DIRECTE**.

Vous pourrez ainsi vous connecter sur Internet pour suivre les résultats de votre enfant ainsi que d'autres informations le concernant (devoirs) ou contacter les enseignants.

Pour les étudiants (Accès aux notes et au cahier de texte) : début septembre un **identifiant** et un **mot de passe** personnel leur seront directement communiqués.

FOURNITURES SCOLAIRES



Sont demandés pour la rentrée :

- Un agenda
- Des feuilles simples et doubles (format 21x 29,7)
- Une clé USB
- Un câble Ethernet (si ordinateur personnel)
- Tout le nécessaire de bureau (stylos, feutres, scotch, ciseau...)
- Une calculatrice scientifique
- Un dictionnaire de français et de langues (anglais ou espagnol)
- Une ramette de papier blanc pour les impressions personnelles
- Une tenue de sport.



RENSEIGNEMENTS APPARTEMENT

La location des appartements se fait sur une **base forfaitaire de 10 mois** (Septembre à Juin)

Vous pourrez prendre possession des appartements
sur **rendez-vous OBLIGATOIRE** (05.65.29.63.70 à partir du 20 août) :

BTS ACSE / BTS TC

Mercredi 31 août 2021 à partir de 8 heures

Lors de la remise des clés, un Bail-État des lieux (sur 10 mois) **sera réalisé,**
et un chèque de caution sera demandé (1 mois de loyer).

AMÉNAGEMENT

Literie – Travail – Rangement

compris : **lit en 90, armoire, chevet, table de travail.**

A amener : protège matelas, draps, couverture ou couette, oreiller...
chaises, meuble supplémentaire, télévision



Cuisine

compris : **cuisinette équipée (frigo, évier, 2 plaques électriques, rangements)**

A amener : matériel de cuisson, vaisselle, denrées alimentaires...



Sanitaire

compris : **douche, lavabo, armoire de toilette, wc**

Autre

A amener : affaires personnelles...
matériels et produits d'entretien...



ASSURANCE

Pour toute location d'un appartement, chaque étudiant, doit fournir
une **Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Locative Annuelle**
prenant en compte :

les dommages corporels (accident)
et matériels (vol, vandalisme...), l'incendie,
les dégâts des eaux, les dommages électriques, les bris de glace...

ALLOCATION LOGEMENT

Les demandes d'Allocation Logement seront faites à partir de septembre (à la remise des clés). Elles peuvent se faire directement sur Internet (**www.caf.fr**) ou sur papier.

Peut être bénéficiaire :

> l'étudiant de plus de 20 ans
ou

> l'étudiant dont les parents ne touchent pas ou plus les prestations familiales à son nom.

L'Allocation Logement sera faite par l'étudiant (revenu étudiant) et lui sera directement versée sur son compte.

Le secrétariat sera à la disposition de l'étudiant pour toute aide.

RÈGLEMENT RÉSIDENCE

Conformément au Règlement de la résidence (ci-joint à lire, signer et à retourner lors de la remise des clés), il est fait **obligation de tenir propre et de ranger l'appartement.**

Pour les réparations éventuelles (lumière, débouchage, volet), l'étudiant doit les signaler obligatoirement au secrétariat. Celui-ci en informera le personnel d'entretien, qui interviendra selon son planning.

RÉSILIATION

Pour toute **résiliation** de la location d'un appartement, un **préavis d'un mois** est demandé.

Cette résiliation se fait par écrit. En accord avec l'établissement, un rendez-vous est programmé pour l'état des lieux et la restitution des clés.

La caution est restituée un mois après l'état des lieux sortant.

POSSIBILITÉ TRANSPORT SPÉCIFIQUE (lundi et vendredi)

Bus du Lycée sur la ligne **RODEZ (LA PRIMAUBE—BARAQUEVILLE—RIEUPYROUX) à VILLEFRANCHE** pour un forfait de **110 € / par an**.
Horaires et lieux de prise en charge seront communiqués à la rentrée.